

Département de Loire-Atlantique	République Française
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON</b> 2, Bd de la Loire 44260 SAVENAY	<b>Décision n° 44 / 2021</b> SERVICE : Politiques contractuelles

**DECISION DU PRESIDENT  
DEMANDE DE SUBVENTION A LA RÉGION POUR LE  
REPLACEMENT DU MODULAIRE ESPACE JEUNES A LA  
CHAPELLE LAUNAY**

Le Président de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L. 5211-10 Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal du 7 juillet 2020 du Conseil Communautaire désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n° 3 du 16 juillet 2020 du Conseil Communautaire donnant délégation au Président, notamment pour solliciter toute aide ou subvention,

Vu la répartition de l'enveloppe disponible validée en Bureau Communautaire du 13 avril 2021,

Considérant la vétusté du modulaire accueillant l'espace jeunes à la Chapelle Launay et la nécessaire mise aux normes pour la poursuite du service,

**DECIDE**

☛ D'APPROUVER le projet de remplacement du modulaire de l'Espace Jeunes à la Chapelle Launay afin de permettre l'accueil des usagers dans les normes requises pour un montant total TTC de 205 200 € et décomposé de la manière suivante :

Nature des opérations		
	HT	TTC
Frais de bâtiment (dont études et démolition)	156 000,00	187 200,00
Achat mobilier et aménagements	15 000,00	18 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>171 000,00 €</b>	<b>205 200,00 €</b>
Participation CAF	20 480,00	
Commune de la Chapelle Launay	25 000,00	
Total restant à financer	125 520,00	
Montant de l'aide CTR sollicitée (72,75%)	91 320,00	
Reste à charge pour la CCES après subvention du CTR		<b>64 800,00 €</b>

☛ DE SOLLICITER l'attribution d'une subvention de la Région pour le remplacement de ce modulaire d'un montant égal à 72.75% de l'investissement HT hors participation des autres financeurs, que sont la CAF et la commune de la Chapelle Launay.

Fait à Savenay, le 16 novembre 2021

Le Président,



Rémy NICOLEAU

ACTE RENDU EXECUTOIRE  
 APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :  
 ET AFFICHAGE LE :  
 Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON  
 Rémy NICOLEAU